

Les Nouvelles de Blida. Journal hebdomadaire...

I. Les Nouvelles de Blida. Journal hebdomadaire.... 1902-12-28.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LES NOUVELLES

DE BLIDA

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE DIMANCHE

Directeur Politique : D^r Paul GÉRENTE

ABONNEMENTS POUR L'ALGÉRIE

Six Mois : 3 Fr. ; Un An : 5 Fr.

INSERTION DES ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AUTRES
Pour les Annonces, Réclames, Faits Divers, s'adresser à l'Agence de Publicité
« Les Nouvelles » Rue Blandan — MUSTAPHA

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue Blandan, MUSTAPHA

BLIDA, LE 28 DÉCEMBRE 1902

BULLETIN

Maintenant que les Humbert sont arrêtés que vont dire les journaux nationalistes, car, enfin, il n'y a pas à nous faire d'illusion : après avoir interpellé sur la non arrestation des Humbert, il faut à présent que les députés de la Patrie française interpellent sur l'arrestation des Humbert. A la presse nationaliste de leur fournir les arguments qui conviennent. Et quels ?

Ils peuvent trouver bien des choses à dire. Ainsi, ils pourraient féliciter les polices française et espagnole de ce succès, et, puisqu'ils ont voulu faire de l'arrestation de cette famille une question politique en féliciter le gouvernement. Mais cela ne serait pas de jeu. Cherchons autre chose.

Ah ! ils peuvent blâmer le gouvernement français d'avoir fait arrêter les Humbert par des agents espagnols ; ou encore blâmer le gouvernement français de nous avoir ruinés en envois de photographies aux différentes polices des divers royaumes au lieu de se borner à envoyer des photographies en Espagne, puisque l'Espagne était le séjour de tous les Humbert. Suivons, suivons : ils peuvent prétendre que l'Espagne a arrêté les Humbert pour faire une farce au ministère français ; ou encore que le cabinet français a fait arrêter les Humbert parce qu'il a découvert que les crimes ou délits étaient prescrits ; ou enfin que le gouvernement s'est décidé à pincer les Humbert parce qu'il craignait, à la rentrée un nouveau discours de M. Gautier (de Clagny), si M. Gauthier (de Clagny) ne recevait pas, d'ici la rentrée, cette satisfaction.

Ils peuvent dire bien des choses. Mais que diront leurs lecteurs ? Car enfin, nous l'espérons du moins, la crédulité et la sottise même des lecteurs de la *Patrie*, de *l'Intransigeant* et de la *Libre Parole* doit avoir des bornes.

Nous ne sommes plus au temps de Pierre l'Ermite. La croisade a raté. Cette croisade est celle qui avait pour but d'amener les contribuables à ne pas payer l'impôt ou, tout au moins, à ne le payer qu'à leur corps défendant, après avoir usé de tous les moyens dilatoires que la loi met à leur disposition.

Non seulement les contribuables ont marché comme de coutume, mais ils ont couru, au point qu'ils semblent s'être donné le mot pour apporter leur argent au percepteur avant le terme obligatoire.

En effet, à l'heure actuelle, le Trésor a reçu cent un million de plus qu'en 1901.

Et le fait amusant est que ceux qui conseillaient au voisin de se laisser poursuivre ont payé, parait-il, avec le même empressement que les autres. Puissance de l'habitude !

Par contre, et ceci sera une consolation pour ces bons patriotes, nombre de déposants aux caisses d'épargne ont retiré leurs dépôts comme on le leur conseillait. Du compte rendu des opérations des caisses d'épargne au 20 novembre, il résulte, en effet, que l'excédent des retraits à cette date et depuis le 1^{er} janvier s'élève à 103 millions en nombre rond.

Je suppose que ces braves gens qui ont repris leur argent croient ainsi qu'on le leur a dit, que la France est sur le point de déposer son bilan et ne sera plus bientôt en état de les rembourser.

Que vont-ils faire de ces trois millions aujourd'hui sans emploi.

Je sais bien qu'une bonne partie a été retirée pour des causes étrangères à la politique, mais il n'y a pas moins un certain nombre de millions destinés à rentrer dans les bas de laine d'où ils étaient sortis.

Ils n'y peuvent rester indéfiniment. Les émules de Boulainguettent cette aubaine. C'est là le revers de la médaille. On fera bien d'y songer, car personne ne plaindrait les déposants si, par crainte, de perdre leur argent, en le laissant dans les caisses d'épargne, ils le confient à des aigrefins qui le prendraient sous prétexte de le faire fructifier et ne le rendraient jamais. Ces choses-là se voient tous les jours. Les petits poissons de l'épargne sont une proie désignée pour les brochets de la finance interlope.

ÉCHOS

LES RÉCEPTIONS

A l'occasion du 1^{er} janvier, M. le Maire de Blida ne recevra pas.

— A l'occasion du 1^{er} janvier, M. le Président du Tribunal de Blida et M. le Procureur de la République ne recevront pas.

NOUVEL AN

L'administration des Postes et Télégraphes nous prie de rappeler au public que les mentions manuscrites autorisées (souhaits, vœux), sur les cartes de visite échangées à l'occasion du renouvellement de l'année, doivent être formulées en termes impersonnel et ne pas excéder cinq mots.

En outre, il est recommandé au public de ne pas jeter les cartes de visite dans les boîtes aux lettres, mais de les déposer soit au guichet ou dans des corbeilles spéciales placées à cet effet dans la salle d'attente des bureaux de poste.

✽

SAPEURS POMPIERS

La subdivision des sapeurs-pompiers de Blida, réunie en assemblée générale le samedi 13 décembre, sous la présidence de M. U. Pellenc, lieutenant-commandant, avait adressé à M. le Gouverneur Général de l'Algérie et à Mme Révoil, avec leurs plus respectueuses sympathies, leurs vœux les plus sincères pour leur prompt rétablissement.

En réponse à cette adresse, M. le Gouverneur Général vient d'envoyer à M. Pellenc le télégramme suivant : « Vous adresse mes meilleurs remerciements.

« RÉVOIL. »

✽

LE PRÉFET A BLIDA

Mardi dernier, M. Rostaing, préfet d'Alger, est arrivé dans nos murs par le train de 4 heures, venant d'Alger. Accompagné de la Commission des travaux, de MM. Bérard, 1^{er} adjoint ; Fernand Ricci, conseiller municipal, il est allé visiter les gorges de l'Oued-el-Kebir pour se rendre compte des dégâts causés par la dernière inondation, et voir quels sont les besoins des sinistrés. Il a dîné le soir chez M. Bérard et a regagné Alger par le train de 8 heures.

✽

THÉÂTRE MUNICIPAL

La représentation de la *Robe Rouge* que nous ont donnée, mardi dernier, MM. Brumen et Laporte, a été parfaite, tous les acteurs, sans exception, ont été à hauteur de leur rôle et le public s'est retiré très satisfait ; on le serait à moins.

M. Bénédicte s'est surpassé dans le rôle si ingrat cependant d'Etchepare, et Mme Balzan, Yanetta, était bien l'artiste rêvée pour lui donner la réplique. Ces deux interprètes principaux de la pièce de Brieux ont fait verser plus d'une larme aux spectatrices, j'ajouterais même aux spectateurs. Par contre, le député Montdoubleau, Valorsay, a, comme toujours, soulevé le fou rire.

Il est regrettable que les spectateurs n'aient pas été plus nombreux, la pièce méritait d'être vue surtout avec de pareils interprètes. Espérons qu'une autre fois il en sera autrement.

COLONISATION

M. le docteur Colas, nommé médecin de colonisation, vient d'être remplacé comme médecin communal à Oued-el-Alleug, par M. le docteur Walters, de Constantine.

✽

MOUVEMENT DE TROUPES

Mardi matin est arrivée d'El-Goléa une demi-compagnie du 1^{er} Tirailleurs sous les ordres du capitaine Muller, lieutenants Carap et Aribi. Elle est repartie mercredi matin pour sa nouvelle destination, Cherchell, où elle tiendra garnison.

✽

CARNET DE MARIAGE

Samedi dernier a eu lieu le mariage de notre ami Joseph Saragossa avec Mlle Julie Leroy, sœur du distingué contre-maître des ateliers du chemin de fer de l'Ouest-Algérien à Blida ; c'est M. Bérard, 1^{er} adjoint, qui a uni les fiancés. M. A. Le Goff, maire de Blida et M. Auguste François, conseiller municipal étaient témoins pour M. Saragossa.

Nous adressons à cette occasion toutes nos félicitations aux familles Saragossa et Leroy et formons des vœux de bonheur pour les jeunes époux.

Election Sénatoriale

On nous communique la lettre suivante, en nous priant de l'insérer :
Charon, le 17 décembre 1902,

A Monsieur E. de Redon, directeur de l'*Opinion Publique*, Alger.

Monsieur,

Dans un récent article, vous dites que vous avez été écarté, lors de votre visite à Charon, comme candidat aux élections sénatoriales, de constater que notre centre était abandonné ; nous vous remercions de votre sollicitude passagère à notre égard, mais vous nous permettez de vous dire qu'il y a une chose qui nous écarte bien d'avantage, c'est de constater qu'il y a à Charon un colon qui a pu vous renseigner aussi mal et avec autant de mauvaise foi.

« M. Gérente, dites-vous, n'a jamais visité notre centre. » C'est une erreur ; notre dévoué sénateur est venu ou a passé à différentes reprises à Charon sept ou huit fois, et, chaque fois, il a fait convoquer le Conseil municipal et les quelques colons, malheureusement peu nombreux, pour étudier avec tous, les projets qui pouvaient améliorer notre situation.

Plus particulièrement et en ce qui concerne nos canaux d'irrigation, c'est grâce à ses nombreuses et incessantes démarches, ainsi qu'à celles, d'ailleurs, de nos amis, MM. Samary, notre conseiller général et Paul Robert, conseiller général d'Orléans-

ville, que nous avons obtenu en 1899 une deuxième subvention de 35.000 francs pour compléter notre réseau de canaux secondaires qui existent actuellement.

C'est encore sur sa proposition appuyée par nos représentants, MM. Begey, Robert, Carbonel et Lauprêtre, que le Conseil général, dans sa dernière session a pris en considération le projet d'agrandissement de notre centre.

Notre population républicaine n'oublie pas les services constamment rendus à notre centre par M. le sénateur Gérente et elle est de cœur avec les délégués du Conseil municipal qui voteront sûrement pour lui aux élections sénatoriales du 4 janvier prochain.

En vous priant de bien vouloir publier la présente lettre dans un de plus prochains numéros de votre journal, recevez, Monsieur, nos salutations empressées.

Un groupe
des plus anciens colons.

INVENTIONS INTÉRESSÉES

Il est des singulières inventions que colportent les adversaires de M. Gérente, et qui mériteraient assurément une appellation plus sévère.

Nous en donnons un exemple ci-dessous :

Le *Sémaphore* du 18 décembre publie les lignes suivantes que, d'ailleurs, reproduit aussi le *Tell* du 20 décembre.

Un singulier pacte

On affirme qu'un pacte est intervenu entre le Président du Conseil général et la Municipalité de Maison-Carrée qui demanderait et obtiendrait l'assurance formelle d'un deuxième jour de marché hebdomadaire. M. Gérente interrogé à ce sujet, aurait solennellement promis...

Or, voici la lettre que M. le docteur Gérente vient de recevoir à ce propos :

MAIRIE
DE
MAISON-CARRÉE

Maison-Carrée, 19 déc. 1902.

Mon Cher Docteur,

Avez-vous lu le *Sémaphore* ? Il paraît que vous nous avez promis votre appui pour un deuxième jour de marché. Ceci est important et pourrait peut-être vous nuire auprès des délégués de Boufarik si vous ne les démentiez pas.

Nous affirmons — et vous pouvez vous servir de cette lettre — que vous ne nous avez rien promis, pour la bonne raison que nous ne vous avons rien demandé ; la question du deuxième jour de marché de Maison-Carrée n'étant pas à l'ordre du jour. Agréez, mon cher Docteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
L. LEBAILLY,

Nous laissons à nos lecteurs le soin de juger la valeur morale de pareils procédés de polémique.

LETRE D'UN GROUPE DE COLONS

Aumale, le 20 Décembre.

Monsieur le Rédacteur,

En 1894, la Municipalité d'Aumale, à la tête de laquelle se trouvait l'honorable et regretté M. Chaillan, voulant unifier la dette contractée par les anciennes municipalités, décida la conversion des emprunts à un taux inférieur, à celui qui était payé.

Les démarches faites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse des retraites pour la vieillesse restaient infructueuses; le Maire s'adressa alors à M. le sénateur Gérante qui, par retour de courrier, le mit en relations avec l'une des principales Sociétés de crédit; et, grâce à l'intervention de notre sénateur, la commune obtint l'emprunt demandé à un intérêt tellement réduit que la Municipalité réalisa la disponibilité d'une somme de 100.000 fr. tout en économisant sur les annuités amortissables une somme de 1.800 francs sur celles servies antérieurement.

Ceci permit d'établir l'équilibre du budget et de disposer des ressources pour la construction du presbytère, des conduites du Dira et de Souaghi, d'une grande partie du réseau rural, de passerelles, de l'église et de l'école indigène.

Plus tard, le même M. Chaillan, et son adjoint, le brave et également regretté M. Gardel, après avoir fait approuver un projet de réseau d'égouts et différents travaux d'assainissement, étudié de concert avec l'autorité militaire, et qui devaient, après leur exécution, amener l'augmentation demandée de la garnison de notre ville, sollicitèrent de M. Gérante son intervention, afin d'obtenir l'ouverture d'un nouveau prêt de 100.000 francs garanti par l'annuité que procurerait l'économie trouvée à chaque propriétaire de maison après l'achèvement des égouts.

Satisfaction fut encore donnée au Conseil municipal. Le Président de la susdite société, par une lettre très aimable, promettait d'accueillir favorablement la nouvelle demande d'emprunt.

Si à ces démarches d'une aussi grande importance on ajoute celles que M. le sénateur Gérante a faites pour le maintien de la garnison — artillerie pendant quelques années, discipline, spahis — si on ajoute aussi tout ce qu'il a fait en faveur de ceux qui firent appel à son dévoué concours — commerçants, colons, ouvriers et employés — on est en droit de se demander ce que pouvait faire de plus notre sénateur.

Sa porte est ouverte à tous; ses lettres répondent au plus humble, sans distinction de parti ni de religion.

Voilà tout le mal que nous savons de notre représentant, et, certes, il nous serait difficile, impossible de relater un de ses actes qui ait pu donner matière à critique.

Nous souhaitons donc, dans l'intérêt de notre région et de l'Algérie, sa réélection à une forte majorité.

Un groupe de colons.

Variétés

LES CHAUVES-SOURIS

Voici un fait dont j'ai été témoin cet été, non pas au fond de la Bretagne ou du Limousin, mais dans un grand village de la banlieue parisienne où la friture et la matelote sont autrement cultivées que l'histoire naturelle. Le garde-champêtre

peut y être populaire, mais Buffon y est complètement inconnu.

Le fait en question est des plus simples, mais assez singulier: une chauve-souris, passant et repassant dans ses zigzags obstinés et capricieux, se faufila enfin dans la maison où la poursuite de quelque insecte ailé l'attire sans doute...

C'est aussitôt une levée générale de balais et de bâtons indignés contre la bête « diabolique » qui, circonstance aggravante, porte accrochée après elle une petite chauve-souris dont elle s'apprête — cela va sans dire — à sucer le sang. Lorsqu'on les ramasse, la mère et son petit sont morts. Oh! les vilaines bêtes qui portent malheur!

J'eus beaucoup de peine à faire comprendre à ces voisins de la ville lumière que la chauve-souris est aussi utile que calomniée. Dans beaucoup de campagnes on la considère, encore aujourd'hui, comme une sorte « d'oiseau » à quatre pattes d'une bizarre et sinistre espèce. On ne se doute aucunement que la chauve-souris est un mammifère ailé qui de la terre monte au ciel et, d'un coup d'aile, s'élève dans la création.

Comme tous les mammifères, elle allaite ses petits et c'est avec une grâce vraiment touchante qu'elle remplit son rôle maternel.

Ses ailes étranges ne sont que deux membranes pareilles à un crêpe, la dirigeant dans ses courses aériennes et l'enveloppant comme d'un manteau.

Les peintres du moyen-âge ont prêté à Satan les ailes colonneuses et bizarres de la chauve-souris, ce diable ailé dont l'urine empoisonnée fait, dit-on dans les villages, perdre la vue.

Combien de fois n'ai-je pas vu, dans mon enfance, des femmes se signer dévotement et rapidement fermer les yeux sur le passage redouté de l'innocente chauve-souris.

Dans quelques contrées mieux éclairées, le paysan rendant justice aux services agricoles de cette précieuse auxiliaire, lui a donné le nom charmant d'*Hirondelle des nuits*.

Quand l'hirondelle se couche, la chauve-souris se lève et reprend à son compte le rôle bienfaisant et économe de sa collaboratrice de jour, providence des champs et gardienne des récoltes.

Pourquoi cette réputation imméritée et cette sinistre répulsion que, dans maintes localités, s'attaquent à l'innocente chauve-souris? La chauve-souris est étrange, elle est sombre, elle est triste, c'est une fille des nuits mystérieuses. La lumière la blesse, le soleil l'effraie. Ce qu'elle recherche, ce qu'elle aime, ce sont les ténèbres que la superstition populaire se plaît à peupler d'âmes errantes et de fantômes...

Ce qu'elle veut ce sont les souterrains et les ruines aimées des orfèvres et des chats-huants, les cavernes profondes, les grottes muettes où elle flotte en silence comme une apparition, où elle décrit autour des voûtes humides des lignes funèbres et brisées...

Cela ne suffit-il pas pour frapper la puérile imagination du paysan et charger les bienfaites ailes de la chauve-souris d'un fardeau de réprobation?

Je ne sais rien de pittoresque et de touchant comme la sollicitude que la chauve-souris met à allaiter son nourrisson: suspendue aux voûtes d'une caverne, les pieds en l'air, la tête en bas, elle berce doucement son petit cramponné à sa mamelle, tandis que ses ailes cotonneuses, doucement repliées, font à son nourrisson comme un berceau moelleux et vivant, sorte d'édréon maternel.

Quand, pareille à un flocon ailé,

la chauve-souris passe sur nos têtes dans son vol hésitant et silencieux, il n'est point rare qu'elle porte un petit accroché à sa mamelle. Malgré ce précieux fardeau, elle poursuit bravement l'insecte crépusculaire comme l'hirondelle chasse l'insulte diurne, fléau des champs. Et ne craignez pas que la chauve-souris laisse tomber son nourrisson dans l'espace: la mère et l'enfant ne font qu'un.

Voici maintenant les chauves-souris géantes qui, surtout dans les vastes îles du Pacifique et de l'Océan indien, atteignent d'effroyables proportions. On dirait que ce mammifère ailé, vestige des vieux âges, a quitté l'histoire naturelle pour entrer dans la fable. Ce n'est plus une bête, c'est un cauchemar. Ses sinistres ailes mesurent parfois quatre ou cinq pieds d'envergure. Sa griffe est un crampon, sa morsure une plaie. Sa tête hideuse s'effile comme le museau d'un renard vers une bouche immonde avide de sang. Hormis le cou, quelquefois rouge, son corps est noir comme un crêpe. Enfin, sur son front aplati se dressent, ainsi qu'une paire de cornes, deux oreilles velues.

« Roussette » ou « colond », la grande chauve-souris de l'Inde remplit l'air de senteurs odieuses et jette en planant sur les forêts, des cris pareils aux sanglots d'un enfant. Quand elle déploie ses ailes, on croit voir passer un fantôme. L'air qu'elle traverse est empesté, la fleur qu'elle touche est flétrie, le fruit qu'elle ronge se corrompt — c'est la harpie de l'antiquité.

Cette chauve-souris géante s'attaque parfois au bétail, s'attache à sa chair, déchire sa peau, boit son sang, ou plutôt le suce avec une lente volupté. Et ce sang, coulant goutte à goutte de la blessure toujours légère qu'elle a faite, la chauve-souris s'en gonfle peu à peu et puis le dégorge, dit-on, pour recommencer à sucer sa victime. — C'est le vampire de la fable.

Et ce nom du reste lui fut donné par les naturalistes en raison de ses mœurs sanguinaires.

Une seule chose étonne ce monstre la lumière. Une seule chose l'effraie: le soleil. Ce qu'il aime c'est l'ombre des nuits, les cavernes profondes et muettes où il se suspend en grappes hideuses, où il décrit le long des voûtes sombres, des guirlandes funèbres.

Ces chauves-souris passent le jour à dormir accrochées par les pieds aux corniches d'un roc; aux branches d'un arbre, la tête en bas, l'oreille énorme et pendante, horriblement velue, le corps immobile, comme drapé d'un suaire noir...

Elles sont ainsi deux ou trois cents, inertes et pressées, loques immenses, haillons sordides.

Leur force de préhension est si grande que le chasseur qui les vise aisément les tue sans qu'elles tombent. Aussi tenace que le corps vivant, le cadavre ne saurait lâcher prise. On ne le décroche qu'en coupant les griffes du mort.

Combien de fois, ignorant cette particularité singulière et s'accusant de maladresse, un chasseur étonné a tiré une seconde fois sur le gibier rebelle qu'il avait déjà tué.

Quand vient la nuit, l'arbre qui supporte la brochette colossale des chauves-souris endormies, à l'air tout à coup de se réveiller. Toutes ces loques s'agitent, les manteaux noirs se déploient les griffes se détendent, les cous s'allongent, les yeux s'ouvrent, les têtes se balancent, les oreilles velues se redressent, les vampires ressuscitent et s'envolent lentement en remplissant

les ténèbres de leurs gémissements presque humains.

On dirait que les monstres ont une affection toute particulière pour leurs petits. La chauve-souris géante de l'Orient allaite son nourrisson de la même façon pittoresque et charmante que la petite chauve-souris de nos pays. Suspendue à une branche, la tête en bas, le petit collé à sa mamelle, elle le berce mollement dans cette pose aérienne balancée elle-même par le vent des forêts.

Il est curieux de voir la mère saisir son enfant, le dorloter, le caresser, puis, avec les pieds de derrière dont elle se sert comme d'une main, partager en deux le poil de sa tête et lui faire ainsi une « raie » d'une régularité irréprochable. Satisfaite enfin de ce bout de toilette maternelle, elle regarde, elle contemple, elle admire son petit: « Mon Dieu! comme il est beau! » — non; c'est la mère qui est bonne.

Nous avons dit que la petite chauve-souris de nos climats fait une guerre aussi féconde qu'acharnée aux insectes crépusculaires, fléau des récoltes.

Il en est de même de la grande chauve-souris de l'Inde et du Pacifique. Le vampire, lui aussi, l'affreux vampire est l'exterminateur précieux des terribles insectes qui peuplent les nuits de l'Orient; et la nature a proportionné sa grandeur à la force de ses adversaires. Le vampire aux ailes diaboliques, à la bouche immonde, aux griffes impures purge l'atmosphère embrasée des essaims ravageurs comme le reptile purifie les marais et le chacal le désert, le serpiente et le kamiki les forêts, le marabout le bord des fleuves empestés et le vautour les montagnes.

Malgré son aspect infernal, ses fantaisies sanguinaires et ses senteurs odieuses, le vampire, ce grand chiffonnier aérien, est peut-être le plus précieux et le plus vaillant des travailleurs.

Ce fantôme hideux est l'esprit bienfaisant des nuits, cette harpie un animal presque sacré, et ce monstre aux griffes impures, la providence du ciel indien.

LES INONDATIONS

Pour répondre aux insinuations malveillantes lancées par le *Tell* dans un article intitulé « Les Inondations » et montrer à la population la mauvaise foi de nos adversaires, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de publier *in extenso* le rapport adressé au Maire de Blida, par l'architecte de la ville, aussitôt le réseau de la conduite d'eau rétabli.

« Lundi matin, 15 décembre, courant, vers sept heures du matin, au moment où je me disposais à partir en tournée pour me rendre compte des dégâts occasionnés dans les rues de la ville et les bâtiments communaux par les pluies torrentielles tombées pendant la nuit, M. Bérard, 1^{er} adjoint, venait me prévenir que l'Oued-el-Kébir, démesurément grossi par une crue subite, venait d'emporter trois maisons du village indigène récemment construit en face le quartier des Moutins, et que plusieurs autres habitations menaçaient ruine. Je me rendis de suite sur les lieux, suivi du personnel de la voirie et du service des eaux, je fis sur le champ prendre les mesures nécessaires pour préserver les constructions menacées par le torrent et évacuer celles qui menaçaient de s'effondrer.

Les premiers secours ainsi organisés, je voulus me rendre compte si

la conduite de l'alimentation de la ville, avait résisté à la violence de la crue, arrivé en face le barrage, je trouvais la route coupée, mais j'ai pu apercevoir le trop plein du bassin-réservoir, déverser son débit normal d'eau claire et l'impide, ce qui indiquait suffisamment le fonctionnement parfait de la conduite d'eau; il était 7 h. 1/2.

Je revins de suite au chantier de secours.

Vers 8 heures, des ouvriers du moulin vinrent me prévenir que les tuyaux de la conduite d'eau venaient d'être emportés en face l'orangerie Ricci.

Après m'être rendu compte en toute hâte de cette fâcheuse réalité et en avoir fait part à M. le 1^{er} adjoint qui fit le nécessaire pour préserver la population je donnai les ordres voulus pour empêcher l'invasion du réseau d'alimentation par les eaux bourbeuses de la rivière; c'est ainsi que les fontainiers se rendaient au pas de course à l'appareil distributeur de la porte El-Rabah et au bassin réservoir pour fermer les robinets-vaunes.

Pendant ce temps, aidé de deux courageux citoyens, et au prix de grosses difficultés, je pus, en faisant attacher M. Thiébaud fils, faire mettre un tampon provisoire à l'extrémité aval de la coupure et préserver ainsi, environ 800 mètres de conduite d'un envahissement certain.

Ces premières précautions prises, et après avoir reconnu l'impossibilité de songer à toute réparation immédiate, par suite de la violence du courant, je revins au réservoir. Ce dernier était plein, mais les 600 mètres cubes d'eau qu'il contenait avaient, en quelques minutes, été rendus impropres à la consommation par suite de l'arrivée des eaux limoneuses de la rivière; je dus de suite le faire vider et dévaser.

Dans la journée les approvisionnements nécessaires au rétablissement de la coupure furent transportés à pied-d'œuvre et l'équipe communale se tint prête à effectuer la réparation. Il s'agissait de replacer 12 tuyaux pesant 155 kilogrammes chacun au fond du nouveau lit creusé sous la route, par l'Oued-el-Kébir, et cela, au milieu du torrent. Tout travail fut reconnu impossible, on se contenta d'amarrer aux arbres de la berge les tuyaux menaçant d'être emportés, et le personnel licencié reçut l'ordre de se trouver sur les lieux le lendemain à 6 heures du matin.

A l'heure dite, mardi matin, les cantonniers fontainiers et jardiniers de la ville se mettaient résolument à l'eau, attachés par des cordes et malgré le courant et le froid, ils parvenaient à détourner provisoirement le courant.

La coupure de la conduite apparut toute entière sous les sables de l'Oued, sur douze troupeaux enlevés, dix pouvaient être retirés du lit de l'eau, les deux autres avaient été emportés.

Dans la journée, les barrages provisoires furent plusieurs fois emportés puis rétablis; vers 3 heures du soir, une équipe du 1^{er} régiment de tirailleurs venait renforcer les ouvriers de la ville, mais la lutte contre le courant devenait impossible et dangereuse; quatre hommes, les sieurs Marti, Roudou, Martinez et Ahmed, attachés ensemble, étaient roulés par le courant et ne pouvaient être retirés qu'au prix des plus violents efforts; pour éviter tout accident, je dus, vers 4 heures, renoncer à continuer la construction des barrages volants; deux de ces dernières avaient cependant été établis avec succès.

Une équipe de nuit fut laissée sur les lieux et mercredi matin, le travail fut repris avec opiniâtreté par les mêmes ouvriers de la veille, quoique exténués de fatigue, les

jambes meurtries par le choc des blocs et des galets roulants, se jetèrent courageusement à l'eau malgré le froid.

M. le Colonel du 1^{er} régiment de tirailleurs avait bien voulu mettre à la disposition de la Municipalité, vingt hommes résolus qui contribuèrent pour une large part à la construction des barrages et à la dérivation de l'Oued.

A 8 h. 1/2 du matin, nous étions maîtres du courant et à 9 heures, pendant qu'une équipe maintenait l'étanchéité des batardeaux, les tuyaux étaient relevés, dégrégés et préparés pour leur remise en place.

Une série de chevalets était de suite établie avec des pieux battus et des madriers pour recevoir provisoirement la conduite. A midi, la pose était commencée, et à 3 heures du soir, la jonction était faite sous pression et la circulation rétablie.

Toutes les précautions avaient été prises pour éviter l'introduction du gravier dans les conduites, l'eau fut successivement distribuée de regard en regard jusqu'au distributeur de la porte El Rabah, et vers 6 heures, après avoir constaté que le robinet de décharge ne laissait plus passer qu'une eau absolument claire et limpide, les vannes de distribution furent ouvertes et le service entièrement assuré.

Telles sont, Monsieur le Maire, les mesures que j'ai cru devoir prendre en cette pareille circonstance et je suis heureux de pouvoir vous faire connaître leur satisfaisant résultat.

Vous voudrez bien me permettre, en terminant, de rendre hommage au dévouement des ouvriers communaux qui, malgré un réel danger, n'ont pas craint de se jeter à l'eau pour la dérivation de la rivière, au zèle déployé par les sapeurs et les hommes du 1^{er} régiment de Tirailleurs et enfin au concours dévoué que nous a été apporté par M. Spozio, entrepreneur aux travaux communaux et par le personnel auxiliaire qu'il a mis à notre disposition.

Maintenant que l'accident est réparé et que le service de l'alimentation publique est assuré, il s'agit de solder les dépenses qu'il a occasionné et de rechercher les moyens pour en éviter le retour.

Un crédit de 600 fr. suffira largement à solder les journées et fournitures faites pour la réparation provisoire et définitive de la conduite. Il sera nécessaire ensuite de construire un mur de protection contre l'enrochement provisoire de façon à protéger la conduite contre toute nouvelle atteinte de l'oued. Ce mur de protection, exécuté en régie, avec des matériaux pris sur place coûtera environ :

Approche des matériaux : moëllon 400 m. c. x 1 fr.	100
Approche des matériaux : sable criblé 40 m. c. x 0.75	30
Chaux hydraulique 10x36f.	360
Journées maçon 40 x 6 fr.	240
Manœuvres 50 x 2,50	125
Imprévu	415
Total	1.000

Ce point, ainsi défendu, pourra résister à toute nouvelle crue; il n'en est malheureusement pas de même sur tout le parcours de la conduite amenée.

En 1896, après avoir signalé au Conseil municipal certains points défectueux, un crédit de 1.000 francs, fut mis à ma disposition pour les garantir. En 1898 et en 1900, des consolidations partielles furent pratiquées et les ouvrages de prise à la Fontaine-Frathe solidement défendus; tous ces travaux ont résisté efficacement à la dernière crue qui est la plus violente, qui s'est produite depuis l'année

1877. Jusqu'à ce jour, la route, le long de laquelle a été posée la conduite, n'avait été que très peu endommagée; les pierres à parement et murs en pierres sèches avaient suffi pour la protéger; aujourd'hui tous ces ouvrages sont détruits et la chaussée, sur près de 1.200 mètres, n'existe plus que sur la moitié de sa largeur.

Il faudra donc, pour l'avenir, songer à la protection de la conduite et dans ce but mettre la route à l'abri des érosions et des affouillements par les eaux de l'oued Kébir. Une expérience concluante à cet effet, est celle pratiquée par M. A. Ricci pour son orangerie située sur la rive opposée. Un simple mur, ayant à peine 50 centimètres d'épaisseur, a, depuis de longues années, supporté victorieusement toutes les atteintes des eaux et des ensablements. Il faudra se résoudre à édifier un ouvrage similaire le long de la route si on veut la conserver et mettre l'alimentation de la Ville à l'abri de toute éventualité.

La dépense occasionnée par ce travail, qui, au premier abord, semble considérable, se réduira à la fourniture de la chaux et de la main-d'œuvre nécessaire à son édification; la pierre et le sable pouvant être approvisionnés sur les lieux. Les industriels minotiers et usagers de ce chemin, le Syndicat d'irrigation et tous ceux qui peuvent bénéficier des résultats de l'ouvrage pourraient contribuer à la dépense qu'il occasionnera, sa réalisation par ces divers concours pourrait être poursuivie à bref délai par une entente commune.

Veillez agréer, M. le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

L'Architecte de la Ville,
Signé : DOUREL ».

Dans sa dernière séance du 19 décembre courant, après avoir entendu le Maire qui s'exprime ainsi :

« Les crédits demandés par les services compétents s'élèvent à la somme totale de 2.700 fr. Je vous propose, Messieurs, de porter cette somme à 3.000 fr. de façon à permettre, non seulement des réparations provisoires, mais la construction sur les points les plus menacés, d'enrochements ou autres ouvrages mettant la conduite d'eau à l'abri des atteintes de la rivière. Cette somme sera dépensée en régie, d'un commun accord entre les deux services à la disposition desquels elle sera mise.

En terminant, il m'est particulièrement agréable d'adresser toutes mes félicitations au personnel de la commune et notamment à M. Dourel, architecte, pour le dévouement et l'activité que tous ont déployés pendant la durée de cette catastrophe, enfin à tous les ouvriers civils et militaires qui ont prêté leurs concours dans cette circonstance. »

« Le Conseil à l'unanimité approuve, dans toute sa teneur, le rapport de M. le Maire et vote un crédit de 3.000 fr. au titre de l'exercice courant pour réparations aux dégâts causés par l'inondation de l'oued Kébir et s'associe aux éloges décernés par M. le Maire à tous ceux qui ont pris part aux travaux de rétablissement de la conduite, le Conseil leur adresse ses plus vives félicitations. »

Maintenant que la population sait à quoi s'en tenir, nous lui laissons le soin de juger l'attitude du journal *Le Tell*. Pour une fois, croyons-nous, contrairement à ce qui a lieu d'habitude, de toutes les calomnies lancées par la feuille dont M. Mauguin est le directeur, il ne restera rien et ce sera justice.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Mardi dernier les membres de la ligue de l'Enseignement étaient réunis à 6 heures du soir, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de M. Fernand Ricci, son tout dévoué président, pour entendre le compte rendu moral et financier de la ligue pendant l'année 1902.

M. le Président s'exprime ainsi : Dans la séance du 9 janvier dernier, le comité de la ligue de l'Enseignement, élu la veille, a fait aux ligueurs les promesses suivantes :

1^o Révision des statuts ;
2^o Affiliation à la Ligue de France ;
3^o Rendre l'entrée de la bibliothèque plus souvent et plus facilement accessible à tous les ligueurs.

Nous croyons, Messieurs, avoir tenu parole; les nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée générale du 19 février; le cercle Blidéen s'est affilié à la Ligue de France; nous avons changé le local de la bibliothèque et les heures d'ouverture.

La salle de lecture est fréquentée tous les jours d'avantage, pour arriver à ce résultat, nous avons fait un achat de deux cent cinquante-deux volumes et nous nous sommes abonnés à de nombreuses revues et périodiques savoir :

La Revue de Paris; *La Revue Hebdomadaire*; *La Lecture pour tous*; *La Revue universelle illustrée*; *Le Magasin d'éducation et de récréation*; *Les Annales politiques et littéraires*; *Le Monde illustré*; *Fémina*.

Cent quarante-sept lecteurs ont fréquenté la bibliothèque et ont lu environ neuf mille volumes; il y a aujourd'hui 395 volumes en lecture; en résumé nous avons fait tout le possible pour donner satisfaction aux lecteurs.

L'établissement du catalogue fournit le dénombrement suivant : 680 auteurs, 2.134 ouvrages et 2.598 volumes, le comité espère dans la mesure des crédits faire de nouveaux achats. Un rayon spécial d'environ 250 volumes a été réservé à la jeunesse des diverses écoles publiques de la ville.

Les demandes de secours en livres et chaussures ont été très nombreuses, les commissaires chargés de la vérification des bons ont pu accorder presque toutes les demandes ;

Voici les chiffres comparés à ceux de l'année précédente :

1901. — Souliers, 43 paires; livres, 119.	
1902. — Souliers, 97 paires; livres, 166; espadrilles, 17 paires; étoffe, 30 mètres; costume, coutil, 1.	
Les secours distribués en 1902, ont donc été le double de ceux distribués en 1901.	
Le bilan, d'après les comptes du trésorier est le suivant :	
Recettes	5.038 fr. 20
Dépenses	4.255 fr. 90
Solde en caisse	782 fr. 30
Il y a lieu d'ajouter le bordereau du 4 ^e trimestre en recouvrement	561 fr. 00
Total	1.343 fr. 30

Malgré le surcroît de dépenses, les recettes ont pu faire face grâce au chiffre des cotisations qui est resté à peu près le même, les admissions ayant comblé le vide produit par les démissions, grâce aussi à quelques généreux donateurs aux quels nous adressons l'expression de nos vifs remerciements.

Le bal annuel et la tombola ont obtenu un succès qui a dépassé nos espérances.

Notre exercice 1902 va donc être clos avec un encaisse de 1.350 francs et 2.400 francs de fonds placés.

C'est la Messieurs un résultat très appréciable et nous pouvons envisager l'avenir sans crainte.

Avant de terminer, permettez-nous de formuler deux vœux : 1^o demander à la commune une augmentation de subvention annuelle; celle qui nous est accordée n'étant pas en rapport avec les secours distribués.

2^o Rechercher de nouveaux membres, attendu que de nombreuses personnes susceptibles de faire partie de la ligue n'ont pas été sollicitées et ne refuseront pas de nous aider par le versement d'une faible cotisation, le comité s'adresse au dévouement de tous les membres pour faire une propagande en ce sens.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport qui lui est

présenté et adresse des félicitations au président et au comité pour la bonne gestion de la ligue.

M. Ch. Messance, propose alors des félicitations à Mme Fayette pour la bonne tenue de la bibliothèque. Cette proposition est également acceptée à l'unanimité par les membres présents qui ne font ainsi que rendre justice au dévouement et à l'affabilité de la bibliothécaire.

TRIBUNAL RÉPRESSIF

Le Tribunal répressif, présidé par M. Lerit, juge de paix, assisté de MM. Bénésis et Hamida; Ministère public M^e Morris, administrateur, a, dans son audience du vendredi, 19 décembre, prononcé les condamnations suivantes :

Bentata Mohamed ben Khelifa, inculpé de vol de deux moutons au préjudice de M. Miraval, de Mouzaïville, mais dont la culpabilité n'est pas suffisamment établie, bénéficie d'un acquittement.

Seize francs d'amende à Zouraghi Mohamed ben Ahmed et à Driss ben Salem ben Saïd, pour vol de deux tuyaux en cuivre au préjudice d'un mécanicien de notre ville, les parents sont déclarés civilement responsables.

Vingt jours de prison, à El-Hadj Meziane Amar ben Rabah pour vol d'oranges.

L'affaire Ahmed ben Sedma, prévenu de contravention à la police de roulage a été renvoyée, sur la demande du Ministère public, à une autre audience.

M. Albin Rozet, député de la Haute-Marne, assistait à l'audience.

FAITS DE BLIDA

Suicide

Lundi, à 2 heures et demie du soir, un individu, assis dans le cimetière français, sur un banc placé près du caveau de la famille Mauguin, a tenté de se suicider en se tirant dans l'oreille droite un coup de revolver.

Le projectile après avoir traversé le pavillon de l'oreille s'est logé dans la boîte crânienne à la hauteur du cerveau.

Des maçons travaillant dans un caveau voisin, accoururent au bruit de la détonation et trouvèrent le blessé respirant encore, baignant dans son sang, ayant à ses côtés un revolver du calibre de 7 millimètres dont un seul coup avait été tiré.

Le blessé, qui paraissait âgé de 50 ans environ, était de forte corpulence et ne portait que la moustache. Il était également vêtu d'un pardessus gris, d'un gilet et pantalon noirs et son linge fort blanc portait les initiales C. R.

On a trouvé sur lui un portefeuille sur lequel était inscrit le nom de Charles Rouvier avec, au-dessous, la mention : né à Toulon, 40, rue d'Alger. Il avait une montre en or avec cordon noir, un binoche, un porte-monnaie contenant 1 fr. 75, un trousseau de clefs, un canif et un crayon.

Le commissaire qui s'était rendu immédiatement sur les lieux, accompagné du docteur Marcaillou l'a fait transporter d'urgence à l'hôpital, où il est mort, le mercredi matin, à 8 heures des suites de sa blessure.

Il était à Blida depuis 4 jours et logeait à l'hôtel de la Mitidja.

Audience des Criées

Relevé des ventes d'immeubles qui ont eu lieu en l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de Blida, le mardi 23 décembre 1902, à 8 heures du matin :

Vente aux enchères publiques, après autorisation de justice, en neuf lots séparés, non réunissables, de :

1^{er} lot. — Une maison, située dans l'intérieur de la ville de Cherchell, rue du Théâtre. — Mise à prix : 10.000 francs, adjugé pour 13.225 francs à M^e Chabbert, avoué.

2^e lot. — Une autre maison, située également dans l'intérieur de la ville de Cherchell, rue du Théâtre, à simple rez-de-chaussée, contenant entrepôt, remise, écurie, bassin et abreuvoir. — Mise à prix : 1.000 francs, adjugé pour 3.525 francs à M^e Henriquet, avoué.

3^e lot. — Un grand corps de bâtiments, situé également dans l'inté-

rieur de la ville de Cherchell, à l'angle de la rue du Marché, de la Rampe du port (grande place de Cherchell), et de la rue de l'Intérieur, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. — Mise à prix : 5.000 francs, adjugé pour 12.950 francs à M^e Chabbert, avoué.

4^e lot. — Une autre maison, sise aussi dans l'intérieur de la ville de Cherchell, rue de Tenez, élevée d'un rez-de-chaussée composé d'un grand magasin avec débarras et lieux d'aisances, et d'un premier étage composé de 2 pièces avec cuisine, débarras, terrasse, concession d'eau. — Mise à prix : 2.500 francs, adjugé pour 7.700 francs au même avoué.

5^e lot. — Une petite maison, située aussi dans l'intérieur de la ville de Cherchell, à l'angle des rues de la Fontaine et du Palmier, à simple rez-de-chaussée, composé de trois pièces avec petite cour intérieure et lieux d'aisances, d'une superficie de quatre-vingt-dix mètres environ. — Mise à prix : 500 fr., adjugé pour 2350 fr. au même avoué.

6^e lot. — Une belle propriété rurale située au lieu dit "Bordj-el-Khemis", commune mixte de Gouraya, canton de Cherchell, à proximité du village de Marceau, dont la route la traverse, d'une contenance de soixante-onze hectares quarante-sept ares environ, dont quarante-cinq hectares environ sont complantés de vignes en plein rapport, le surplus est en terre de culture, pâture, jardin, verger complanté de deux mille amandiers ou oliviers et broussaillés. — Mise à prix : 45.000 fr., adjugé pour 50.200 fr. à M^e Henriquet, avoué.

7^e lot. — Un moulin autrefois à farine, mais actuellement à usage de fabrique de crin végétal, situé en amont du village de Zurich, annexe de Cherchell, avec un mécanisme mû par une turbine. — Mise à prix : 1.000 francs, adjugé pour 3.000 fr. à M^e Chabbert, avoué.

8^e lot. — Divers immeubles situés dans l'intérieur du village de Zurich, annexe de Cherchell. — Mise à prix : 500 francs, adjugés pour 950 francs au même avoué.

9^e et dernier lot. — Une propriété rurale située haniène et commune de Cherchell, au lieu dit : Oued Bellah. — Mise à prix : 8.000 fr., adjugé pour 15.500 fr. au même avoué.

COMMUNICATIONS

Avis aux Electeurs

Aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852 (art. 1^{er}), la révision annuelle des listes électorales devant s'opérer du 1^{er} au 10 janvier de chaque année, les habitants de Blida qui, dans le courant de l'année 1902, ont acquis les conditions d'âge et de résidence, ceux qui les acquerront avant le 1^{er} avril, et les électeurs omis dans les précédentes listes, sont invités à venir à la mairie (1^{er} bureau) requérir leur inscription sur le tableau de rectification de la liste électorale dans les délais légaux.

MM. les électeurs sont également invités à demander la radiation de ceux qui seraient indument inscrits.

AVIS

Par suite du décès de Mme Jeanne GIMENO, Mme BORTOLOTTI informe la population de Blida qu'elle a bien l'intention de liquider entièrement le magasin d'étoffes tenu par sa mère. Magasin où l'on trouvera un grand choix de marchandises de première qualité, qui seront vendues au-dessous du prix coûtant, factures en main.

Les personnes soucieuses de leurs intérêts ne manqueront pas de se rendre en foule à l'ancien magasin de Mme GIMENO, tenu actuellement par Mme BORTOLOTTI.

Eviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable Nom

ABSINTHE BERGER

Coloration végétale d'absinthe absolue ayant obtenu les premières récompenses décernées à l'absinthe dans le pays de production.

A. BRAJON

Concessionnaire exclusif pour le département d'Alger

17, Rue des Trois Couleurs - ALGER

Le Secrétaire de la Rédaction, Gérant : E. CHAUTAGNAT.

Imprimerie Algérienne, rue Blandan Mustapha

Etude de M^e BERARD, notaire à Blida.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte passé devant M^e BERARD, le 23 décembre 1902, M. Jean-Ignace Caraguel, propriétaire et commerçant, et Mme Prosperine Caraguel, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Oued-el-Halleg, ont vendu à M. Alexandre Portatier, chevalier de la Légion d'honneur, limonadier, demeurant au même lieu, un fonds de commerce d'hôtel-restaurant et un fonds de commerce de boulanger, exploités par M. et Mme Caraguel, à Oued-el-Halleg, dans un immeuble appartenant à Mme Vve Chuffart.

Pour insertion, BERARD.

AVIS D'ADJUDICATION de BAIL

En l'étude de M^e CABUÉ, notaire à Alger, rue Clauzel, n° 7, le mardi, 13 janvier 1903, à deux heures de relevée.

ADJUDICATION DU BAIL POUR 18 ANNÉES

Du Premier Mars 1903

DOMAINE DE L'ÉCOLE ROUDIL

Appartenant au département de la Seine, situé territoire de Ben-Chicao, arrondissement de Blida, contenant 1633 hectares environ, dont 50 hectares environ de vigne, avec bâtiments et cheptel sauf certaines réserves.

Mise à prix du fermage : 12.000 francs; pour chacune des trois premières années : 15.000 francs; pour chacune des neuf années suivantes et 18.000 francs pour chacune des six dernières années : plus, impôts et droits de main-morte.

S'adresser à l'Assistance publique à Paris, avenue Victoria et au dit notaire CABUÉ.

CRESSION
Cet aperitif, préparé sans alcool, diffère, par son goût particulièrement agréable, de tous ceux connus à ce jour; il rétablit l'estomac et ouvre l'appétit; inoffensif aperitif des familles, le goût c'est l'adopter, sa composition NATURELLE DE CRESSION additionnée de coca et Koia le garantit par un brevet et toute imitation est interdite.
DELBAYS Frères, Alger.

Plus de Chevaux Poussifs!
POUDRE DELABRE
D'AUBUSSON
Guérit: Pousse, Toux, Gorge, Boite, Trois fr.
VENDEL Frères, 100, rue de Valenciennes, PARIS 11^e.
Grand Prix (1897) Paris Exp. 1900.

VERMOUTH DELBAYS
25 MÉDAILLES D'OR
TELEPHONE

CHANGEMENT de PROPRIÉTAIRE

M. BORNAC, prévient le public qu'il s'est rendu acquéreur du Café Restaurant du PETIT ROBINSON, (sis aux portes d'Alger) et qu'il mettra tous ses soins aux services de sa clientèle.

SPECIALITÉ DE NOCES ET BANQUETS

REPAS SUR COMMANDES

On prend des pensionnaires à prix modérés

HELOUIN
TAILLEUR DIPLOMÉ pour Civils & Militaires
MESURE & CONFECTIONS
COUPE & FAÇONS SOIGNÉES
12, Rue Dumont-d'Urville
ALGER

QUINQUINA PERUVIEN
de J. CHARRIÈRE
APÉRITIF TONIQUE
Marque déposée - Évitez les Contrefaçons
DUPLAQUET, succ^r
20, Rue Panama, MUSTAPHA

SUPPRESSION DES POMPES & DES PUITTS OUVERTS

Ville de Paris, Expos. 1900: Membre du Jury, Hors Concours

Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine de les remplacer par le

DESSUS DE PUITTS DE SECURITE

qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents, ne craint ni le gel, pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre. Prix: 150 francs. Paiement après satisfaction. Envoi franco du Catalogue. Une fillette de 10 ans tire l'eau, sans fatigue, à toutes profondeurs.

S'adresser à MM. L. JONET et Co., à Raimbes (Nord), fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes. Nombreuses références. Fonctionnant à plus de 100 mètres.

ON DEMANDE DES REPRESENTANTS

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
Si oui Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente très croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Se trouve chez les Coiffeurs-Farumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt: 28, rue d'Enghien, PARIS
On demande des Prospects contenant détails et attestations.

GRANDES LIQUEURS BARDINET

BORDEAUX
VINS FINS DE 1893. — BARDINET, BORDEAUX
Vins Fins de Bourgogne - Johard et Bernard, Moursault
VINS FINS D'ESPAGNE. — F. SOLANO, MALAGA
Véritable Campagne MERCIER, Pernay
RHUM NEGRITA - Edwards et C^o, Kingston, Jamaica
Grande Fine Champagne V. O. P. 1895, Bardinet, Cognac
PRODUITS EXTRA SUPERIEURS — MEDAILLE D'OR, PARIS 1900
Pale ales stout, Pilsener et Munich beers, J. et R. Tennent's Glasgow
Vins et Eau-de-vie d'Algerie, Muscat Kabylie
Livraisons à domicile - VENTE-RECLAME PRIX RÉDITÉS
4, BOULEVARD DE FRANCE, ALGER - ENTREE LIBRE

MOULIN EXTRA
Sont les plus fins
PAINS
BIENS
ARABES

PLATRE DE ROVIGO

ANCIENNE USINE MARTEL
S'y adresser à M. Arsène THIERY

Machines à coudre de tous systèmes

MIRILLE
Machine Française
La plus perfectionnée
Elle ne craint aucune concurrence et elle ne présente aucune comparaison possible; la commande est l'apanage de préférence à tout autre prix et conditions devant toute concurrence.
Prix de France sans augmentation pour l'Algérie.

PAYABLE 10 FRANCS PAR MOIS
COMPTANT 10 0 0
Rendu franco dans toutes les villes. — VENTE, ECHANGE, REPARATION
Edouard DAVID, Rue Charras, AGHA

COMPAGNIE LIEBIG
AU CAPITAL de vingt-cinq millions de francs.
L'EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG
sert à Préparer et à Améliorer les Potages, Sauces, Ragoûts, Légumes, etc., etc.
S'ENTREPRENDRE CHEZ LES ÉPICIERS et M^e DE COMESTIBLES.

Pianos, Musique, Instruments de toute sorte
Vendus avec Rabais considérable devant toute concurrence
Pianos: PLEYEL, HERZ, ALBIN recommandés
Location, Echange, Réparation
Mandoline MAZARELLI depuis 35 fr. Mandolines rechange 12 fr. 50
Maison A. BIDET, rue Bab-Azoua, n° 11, Alger

PÉPINIÈRE DE THIERS

OLIVIERS, CAROUBIERS, ORANGERS MANDARINIERS, ARBRES FRUITIERS ET FORESTIERS

PRIX EXCEPTIONNELS

S'adresser à M^e VALCADA Frères, minotiers à Palestro.

MACHINES A COUDRE

SINGER

GRAND PRIX PARIS 1900

La Plus Haute Récompense

Vente annuelle: UN MILLION de Machines

ALGER, 36, RUE D'ISLY, 36, ALGER

PLUS DE DIÈTE PAS DE RÉGIME
Grâce aux PILULES Purgatives et Dépuratives du Docteur
DEHAUT
de PARIS
qui purifient le sang et entretiennent la liberté de l'intestin. — On prend la Pilule Dehaut EN MANGEANT au début ou au milieu du repas.
Grâce à l'Alimentation qui supprime toute fatigue et tout dégoût, on peut réitérer le traitement tous les jours, pendant des semaines, même pendant des mois, si cela est nécessaire.

ADRESSE PRÉCIEUSE
L'importante et célèbre Maison RICHARD & Co, 17, Rue Latérale, Paris, offre discret, le plus utile le plus précieux, le plus merveilleux Catalogue avec nombreuses illustrations, L'Hygiène, l'Alcôve, l'Amour, la Femme, la Beauté, l'Art d'aimer. Timbre pour réponse

USINE A VAPEUR

MENUISERIE, CHARPENTE, PARQUETS, MOULURES, SCIERIE

Envoi de Catalogue des Moulures

DARBEDA AINE

RUE DROULLET, AGHA-MUSTAPHA

TELEPHONE. — Adresse Télégraphique: DARBEDA-Mustapha

Demandez la meilleure des Chicorées
MOKA-CASIEZ
Paquetage plat, lettres argent sur papier couleur
5 Mises hors Concours, 10 Diplômes d'Honneur
SE TROUVE DANS LES PRINCIPALES MAISONS DE GROS ET FINES ÉPICERIES
CASIEZ - BOURGEOIS, FABRICANT A CAMBRAI
— A. TISSERAND, représentant à Alger —

PHOSPHATE CHARLES-QUINT

Précipité garanti pur d'os, exempt d'arsenic POUR LE PHOSPHATAGE DES VENDANGES

Ch. LANGLOIS, Rue de l'Echelle, 2, Alger
Usine au Hameau Charles-Quint, Mustapha

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
CATALOGUE F^o
Notre Représentant à Alger est M. Jules PIAT, rue d'Isly.

Boire aux Repas
VICHY-CÉLESTINS
en Bouteilles et Demi-Bouteilles, exiger sur le goulot de la bouteille
le Disque Bleu VICHY-ÉTAT
qui garantit l'authenticité de l'Eau puisée sous le contrôle d'un agent de l'Etat.

BOIS DE CONSTRUCTION
JOSEPH WAROT & FILS
AGHA - MUSTAPHA
Près la GARE — En face BILLIARD & CIZIN

ACIDE TARTRIQUE. PURETÉ GARANTIE

Crème de Tartre

MARSEILLE MANTE, LEGRÉ & Co MARSEILLE

Diplôme d'Honneur, Exposition Montpellier 1896
Médaille Or, Exposition Universelle 1900

LA PLUS IMPORTANTE USINE DE FRANCE

Noir animal raffiné

Seule concessionnaires des Brevets T. GLADYSZ

Exigez la Marque déposée LE MONT-REDON

2 Médailles, Exposition Universelle 1889

Bureaux: 8, Rue de l'Arseal, MARSEILLE

ACHAT DE LIES DE VIN & TARTRES

Adresser offres et échantillons à Marseille

La Maison HENRY CHASTAN
FONDÉE EN 1878
Plus de 500,000 correspondants
68, RUE J.-J. ROUSSEAU, 68
Est la Manufacture de caoutchouc et bandoncho
Pour usage intime HOMMES et DAMES
MARQUE DÉPOSÉE Envoi six échantillons et Catalogue contre 1 fr. 25 timbres-poste pli cacheté (Unq parties du Monde.)

VARICES

BAS POUR VARICES PERFECTIONNÉS
EN TISSU ÉLASTIQUE DE PREMIER CHOIX

Déiant toute concurrence. 28 années de succès

Envoi franco en province à partir de 6 fr. 85 adressés en mandat-poste à

E. GUYOT

Bandagiste-Spécialiste Herboriste de 1^{re} classe

diplôme de l'Ecole Sup^{re} de Pharmacie de Paris en date du

11 Juillet 1872

POMMADE DERMATIQUE MOUCIN
Cette Pommeade guérit les Boutons, Rougeurs Démangeaisons, Acné, Eczéma, Dartres, Herpès, Éczéma, Pellicules, Pelli-cules, ainsi que toutes les maladies de la peau. Elle arrête la Chute des Cheveux et des Cils et les fait repousser.
« Monsieur, votre pommeade m'a parfaitement réussi dans plusieurs maladies de la Peau et Eczéma même chronique. »
MONTAIGU, ex-interne des Hôpitaux et St. Croix-Peuz-Clamps, Paris.
VIREVICIT EUNDO « Monsieur, grâce à votre pomme, la maladie qui me faisait tant souffrir depuis 2 ans est guérie et les cheveux sont très bien repoussés. »
« M. BASSOT, St-Germain-des-Fossés (Alger) »
Se vend au dépôt des PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES « MORSON-MOULIN, 230 la rue, aux Éclaireurs par St. Croix-Peuz-Clamps, PARIS, et les bonnes Pharmacies.

MANUFACTURE DE CIMENT DE LAITIÈRE-PORTLAND

et de Carreaux Mosaïques Algériens

Veuve RAYNAUD et Co, ALGER

Louis CASTAN, Successeur

Usine et Bureaux: Fauouary Bab-el-Oued Route au Frais-Vallon

AGENTS D'EXPOSITION

28, Rue de Constantine, 28. — ALGER

GRAND ASSORTIMENT DE DESSINS, CARREAUX UNIS

CARREAUX STRIES, DALLES, BRIQUES COMPRIMÉES

TELEPHONE. — Envoi franco d'Albums. — TELEPHONE

L'URBAINE
Compagnie Anonyme d'Assurance sur la Vie et Acquis de Nues Propriétés et Usulruits
Fonds de Garantie: 140 MILLIONS
Assurances. Vie entière. Mixtes. Termes fixes. Dotales, etc. — Assurances complémentaires dispensant l'assuré du paiement de ses primes en cas d'incapacité temporaire de travail et lui garantissant le paiement anticipé du Capital assuré en cas d'incapacité complète et définitive.
Pour plus de renseignements, s'adresser aux Agents Généraux de la Compagnie M. VALENTINI, 2, rue Combe, à Alger; M. JAUFFRET, 1, rue de la Liberté, à Mustapha.

SANTAL MIDY
Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

SOCIÉTÉ J. & A. PAVIN DE LAFARGE

En commandite par actions. Capital Social 9.120.150 francs

GRANDS PRIX PARIS 1889-1890 — TELEGRAMMES: LAFARGE-ALGER

Bureaux-Exposition et Caisse: 48, rue d'Isly, ALGER

Usine à vapeur: HUSSEIN-DEY, Arrêt LAFARGE (C.-F.R.-A.)

TELEPHONE

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE DU TEIL

NOTA. — SEULE la Société J. & A. Pavin de Lafarge, fabrique les Chaux et Ciments du TEIL. SEULE, elle a le droit d'emboîter ce nom

Ciment PORTLAND-LAFARGE gris et blanc (SPECIALITÉ) CEMENTS PORTLAND ARTIFICIELS, DEMI-LENTS ET PROMPTS

TEIL. — GRENABLE. — VALENTINE — MÉDITERRANÉE. — BRÉCIDE Carreaux de luxe pour Appartements. — Dalles pour trottoirs, magasins, cours, etc.

Matériaux en Ciments Lafarge comprimés Industriels, Colonnes, Réservoirs, Manèges, Escaliers, Tuyaux, Portes Mauresques, Cloîtres, Bories, etc., etc.

Envoi des Albums illustrés. Prix-Courants et Notices

Louis GILLIBERT, Directeur pour l'Algérie